



## Procès-verbal

### Bureau de Direction

---

<b>Réunion du :</b>	28 novembre 2022 à 18h00
<b>A :</b>	Visioconférence
<b>Présidence :</b>	M. Daniel ROLET.
<b>Présents :</b>	Madame Michelle GUERRA BORGES Messieurs Didier BONTEMPS, Raphaël GERALDES, Daniel MAILLARD, Guy MONNIER, Yves MUTTI, Philippe SURDOL.
<b>Assiste :</b>	Messieurs Claude RAVIER, et Jérôme POBELLE.

---

#### • 1/ Protocole COVID

Lors de la reprise de la saison au mois de septembre 2022, des questionnements sont intervenus auprès de la hotline COVID de la FFF, concernant le protocole devant être appliqué.

Le directeur de la Ligue du Football Amateur nous a répondu qu'il n'y avait plus de protocole à appliquer.

Les services administratifs de la Ligue Bourgogne Franche Comté étaient en copie des échanges, ce qui a engendré d'autres échanges entre nos instances, et le traitement de ce dossier au niveau du Conseil de Ligue.

Le Directeur Général Adjoint de la Ligue Bourgogne Franche Comté a alors préparé un protocole régional.

Aussi, il est demandé au bureau de se prononcer sur l'application par notre instance de ce protocole.

**Vote pour** : 7  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

**Les membres du bureau valident l'application du protocole COVID régional pour son application en compétitions de District.**

#### • 2/ Opération « TOUTES FOOT »

La FFF et la DTN ont déployé « Toutes Foot », un nouveau dispositif fédéral sous la forme d'un appel à projets à destination de tous les clubs, Districts et Ligues mettant en place des actions favorisant l'intégration des jeunes filles et des femmes dans leur projet, avec un enjeu de mixité dans l'encadrement et dans l'animation du club et des instances.

Un tableau recensant les actions des clubs, mais aussi du District doit être renvoyé à la Ligue, pour le 20 décembre 2022, qui est elle-même chargée de la centralisation régionale pour un retour à la FFF pour le 23 décembre 2022.

Isciane MAZZOUR, service civique, est chargée de la centralisation des actions des clubs pour ce qui concerne le District.

La ligue a mis en place des **réunions (visio) d'informations et de présentation du Dispositif "TOUTES FOOT"** destinées aux Clubs Régionaux et Nationaux, qui ont été programmées comme suit :

**Lundi 28 novembre à 19h00 :**

Sont concernés les clubs évoluant dans les championnats suivants :

- R1F
- R2F
- U18R F
- R1 Masculin
- Nationaux

**Mardi 29 novembre à 19h00 :**

Sont concernés :

- Tous les Clubs Labellisés (Labels Jeunes, Féminins et Futsal) à l'exception de ceux déjà présents à la 1ère réunion.
- Les clubs évoluant dans les championnats suivants :
  - R2 Masculin
  - R3 Masculin

Un mail a été adressé à nos clubs spécifiquement concernés par nos compétitions.

Il doit être aussi déterminé les actions mises en place par le District, au niveau des différentes commissions concernées.

• **3/ FUTSAL hivernal**

Michelle GUERRA BORGES, Présidente de la section Futsal du Pôle Sportif, dresse un point de situation, concernant la campagne hivernale 2022/2023.

Nombre d'équipes engagées :

- ✓ U7 : 165
- ✓ U9 : 221
- ✓ U11 : 159
- ✓ U13 : 148
- ✓ U15 : 72
- ✓ U18 : 61
- ✓ Seniors G : 34
  
- ✓ U8F : 14
- ✓ U11F : 30
- ✓ U13F : 22
- ✓ U15F : 24
- ✓ U18F : 15
- ✓ Seniors F : 20

Plus d'une trentaine de gymnases seront utilisés : 150 plateaux sont prévus sur les mois de novembre / décembre.

Nous devrions avoir suffisamment de créneaux sur le mois de janvier pour réaliser nos plateaux qualificatifs pour les finales.

Tableau définitif pour les finales :

Gymnase	Date	Horaire	Catégorie
Phare (Belfort)	5 février 2023	8h/19h	Vétéran / U13
Palais des Sports (Besançon)	29 janvier 2023	8h/19h	U13F / U15F / U18F
Axone (Montbéliard)	29 janvier 2023	8h/19h	Seniors F / Seniors G
	4 février 2023	8h/22h	U15 / U18

#### • 4/ Déplacements des élus et bénévoles

Daniel ROLET annonce que dorénavant le système de calcul des frais concernant le renoncement à remboursement des frais par les bénévoles, qui induit déclaration aux impôts, est modifié.

En effet, il ne s'agira plus d'un barème fixe (chiffre donné par l'administration fiscale chaque année), mais d'un barème calqué sur celui des frais réels qui rentrent dans les déclarations de revenus classiques. Ce barème est basé sur les chevaux fiscaux du véhicule utilisé par le bénévole.

Il est également possible dorénavant d'intégrer les frais de péage, et de parking.

Le bénévole devra justifier de la puissance de son véhicule par présentation d'une copie de la carte grise.

Bien évidemment, et comme auparavant, le fait de déclarer ces frais sous-entend qu'il n'y a pas de remboursement par l'association.

Une communication va être adressée aux membres de commissions.

Il est à noter que l'association doit faire une déclaration à l'administration fiscale, avant le 31 décembre de l'année pour donner la somme perçue en donc sur le dernier exercice clos.

#### • 5/ Réforme de l'arbitrage

Nicolas Pottier a été nommé coordinateur fédéral de l'arbitrage amateur. Il est Président du District de Mayenne, ancien arbitre (Ex-Président de la CRA de la Ligue du Maine), et va désormais travailler à la FFF avec pour mission le recrutement des arbitres amateurs. Il a débuté sa mission le lundi 5 septembre 2022, en tant que coordinateur fédéral de l'arbitrage amateur

C'est un poste créé par la Fédération Française de Football il y a quelques semaines afin d'endiguer la chute du nombre d'arbitres qui est continue depuis la saison 2015-2016.

« Je vais m'occuper de la partie structurante du développement et tout ce qui peut s'imaginer pour demain en termes de recrutement, pour mieux aider nos clubs qui sont globalement tous ou presque en difficulté sur le sujet. Non pas qu'être arbitre, c'est plus difficile. Mais probablement les climats, les périodes que l'on vient de passer font qu'aujourd'hui il est encore un peu plus difficile de recruter des arbitres qu'avant. »

Les idées ne manquent pas, comme c'est le cas en Nouvelle-Aquitaine. « Nous avons plus de 30 chargés de missions, des jeunes arbitres en activité, qui parcourent le territoire afin de promouvoir l'arbitrage » nous avait expliqué Saïd Ennjimi, le président de la Ligue.

- Création de postes de Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage (CTDA)
- Direction Technique de l'Arbitrage à 2 « têtes » avec une personne dédiée au foot pro et une personne dédiée au foot amateur
- Formations Initiales en Arbitrage spécifique Arbitres Assistants (8h théoriques) et quelques matches pratiques
- Retour à l'arbitrage favorisé, après un arrêt de plus d'un an, avec une reprise quasiment au niveau quitté
- Modernisation des FIA, avec les technologies nouvelles
- Le nouveau CDTA pourrait intervenir en milieu scolaire et dans les sections sportives en liaison avec les techniciens concernés. La formule pourrait être dans le foot à l'école en 5 fois 2 H de technique et 1 séance arbitrage sachant qu'environ 50 classes sont concernées dans notre District. Il interviendrait sur les FIA en assistance des bénévoles.

Ces évolutions sont globalement une bonne nouvelle, les résultats ne seront là que par un travail d'ensemble.

- **7/ Match équipe de France**

L'équipe de France qui s'est brillamment qualifiée pour les 1/8<sup>ème</sup> de finale de la coupe du monde FIFA, pourrait jouer sa rencontre dimanche 04 décembre à 16h00.

De fait, il a été proposé aux clubs de trouver un accord afin d'avancer les rencontres, dans un délai qui a été fixé à mercredi soir minuit, au lieu du délai habituel du mardi minuit.

- **8/ Arbitrage en U15**

Philippe SURDOL revient sur la réunion en date du 15 novembre 2022, entre la Commission des Arbitres, la Commission Compétitions Jeunes à 11 du Pôle Sportif et les techniciens, concernant l'arbitrage à la touche en U15.

Cette réunion s'est remarquablement bien déroulée, et tout a pu être réglé en une seule soirée. Le démarrage interviendra donc en mars 2023 sur les compétitions U15, sous réserve de la validation par le Comité de Direction lors de sa prochaine séance.

**Le Président**

**Le Secrétaire Général**

**Le Directeur Administratif**

**Daniel ROLET**

**Philippe SURDOL**

**Jérôme POBELLE**